

Département du Morbihan

Arrondissement de PONTIVY

Commune de MOHON

ARRETE N° 55AG/2023 RELATIF A LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R. 2 225-4,

Vu l'Arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'Arrêté municipal N° 79 AG/2019 du 25 octobre 2019 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'Arrêté municipal N° 03AG/2021 du 26 janvier 2021 modifiant l'arrêté municipal N° 79AG/2019 du 25 octobre 2019,

Vu l'Arrêté municipal N° 78AG/2022 du 28 octobre 2022 modifiant l'arrêté municipal N° 03 AG/2021 du 26 janvier 2021,

Vu le rapport annuel de contrôle établi par SAUR France au titre de la campagne 2022,

Compte-tenu qu'il y a lieu d'intégrer à la demande du SDIS en date du 15 septembre 2022, un point d'eau naturel et artificiel (PENA),

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune www.mohon.fr des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

ARRETE :

Article 1^{er} : les arrêtés municipaux N° 79 AG/2019 ; 03 AG/2021 et 78 AG/2022 sont abrogés.

Article 2 : la liste et les caractéristiques des PEI concourant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est dressée conformément au document ci-annexé.

Article 3 : Ce présent arrêté sera mis à jour dans les 6 ans maximum suivant sa signature.

Article 4 : le présent arrêté est susceptible d'évolution compte-tenu de la délibération du Conseil Municipal N° 7 du 20 septembre 2019 décidant de confier à SAUR France la réalisation d'une étude préalable pour l'élaboration d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

23 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Affiché le **23 JUIN 2023**
ID : 056-215601345-20230623-22ARR2023-AR

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera publié sur le site internet www.mohon.fr (date de mise en ligne : 23 juin 2023), publié sur le bulletin municipal et transmis à :

- Monsieur le Préfet du Morbihan
- le SDIS 56

Fait à MOHON le 23 juin 2023

Le Maire,

Francis MAHIEUX



CSOS MHH-03

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Affiché le

ID : 056-215601345-20230623-22ARR2023-AR